

S.A.R.L. AUDIT RUBIO ET ASSOCIES

« Le Monestier »

Avenue Jean Monestier – 48400 FLORAC

Tél : 04 66 45 00 84

Capital social : 8 000 euros – RCS B 423 746 007

ASSOCIATION

DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION LOZERE 48

**5 Rue des Carmes
48000 MENDE**

S.A.R.L. AUDIT RUBIO ET ASSOCIES

« Le Monestier »

Avenue Jean Monestier – 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Tél. 04 66 45 00 84 – Fax 05 65 61 42 01

Capital social : 8 000 euros – RCS B 423 746 007

Association

DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION

LOZERE 48

Association Loi 1901

5 Rue des Carmes

48000 Mende

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

**A l'Assemblée Générale des adhérents de l'ASSOCIATION DISPOSITIF
D'APPUI A LA COORDINATION LOZERE 48.**

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Dispositif d'appui à la coordination Lozère 48 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait et clos à Florac-Trois-Rivières, le 19 mai 2025.

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AUDIT RUBIO ET ASSOCIES,
Représentée par son gérant,
M. Christian RUBIO,



SARL AUDIT RUBIO ET ASSOCIES
Immeuble « Le MONESTIER »
90, Avenue Jean Monestier
48400 FLORAC TROIS RIVIERES
Tél. 04 66 45 00 84

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brev ets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	31 556	12 503	19 053	22 575
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	31 556	12 503	19 053	22 575
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	20		20	20
	Autres créances	17 713		17 713	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	315 308		315 308	165 000
	DISPONIBILITES	104 285		104 285	526 324
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 496		3 496	995
	TOTAL (II)	440 822		440 822	692 338
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	472 377	12 503	459 875	714 913
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	9 055	
	Report à nouveau	31 997	9 055
	Résultat de l'exercice		
	Total des fonds propres	41 053	9 055
Fonds associatifs	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		442 537
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		442 537
	Total des fonds associatifs	41 053	451 593
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	6 460	2 137
	Total des provisions	6 460	2 137
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	360 733	233 992
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	360 733	233 992
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 573	6 981
	Dettes fiscales et sociales	28 643	20 210
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	13	
	Produits constatés d'avance	10 400	
	Total des dettes	51 629	27 191
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	459 875	714 913
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	31 997,43	9 055,47
	(1) Dont à moins d'un an	51 629	27 191
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	10 400	
	Dons		
	Cotisations	740	660
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	43	30
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 984	
	Autres produits	540 000	540 000
	Total des produits d'exploitation	554 167	540 690
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	74 510	62 915
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 580	
	Rémunération du personnel	238 691	174 379
	Charges sociales	99 141	67 934
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	6 323	5 104
	Dotation aux provisions	4 323	2 137
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	425 567	312 470
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	128 600	228 220
Charges Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	17 853	10 653
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	17 853	10 653
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	146 453	238 873
	Produits exceptionnels	18 153	211
	Charges exceptionnelles	1 737	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 416	211
	Impôts sur les sociétés	4 131	2 258
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 194	624
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	127 934	228 394
	TOTAL DES PRODUITS	591 367	552 178
	TOTAL DES CHARGES	559 370	543 122
	EXCEDENT ou DEFICIT	31 997	9 055
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Ch. R

Règles et Méthodes Comptables

PREAMBULE

La création du dispositif d'appui à la Coordination de Lozère est issu de la loi d'Organisation et de Transformation du Système de Santé (OTSS) du 24 juillet 2019, article 23, précisée par un décret du 18 mars 2021 instaurant une mise en place des dispositifs au plus tard en juillet 2022.

En Lozère, le choix de création d'une association est fait et l'Association **DAC 48** est constituée en Assemblée Générale le 10 mai 2022, son activité n'a réellement débuté qu'au dernier quadrimestre 2022.

L'association DAC 48 a pour objectif d'assurer une mission d'appui à la coordination en appliquant un principe de subsidiarité quant aux ressources et acteurs existant sur le territoire.

Il s'agit donc d'agir en complémentarité des professionnels qui œuvrent déjà en coordination ou de façon opérationnelle auprès des personnes.

Mais pour cela, la première mission du DAC 48 est d'avoir une connaissance fine de ce qui se fait et existe sur le département en matière de prise en charge de personnes.

La plus-value du DAC 48 est alors à la fois d'être un guichet unique à disposition des professionnels pour leur donner de la visibilité sur les possibilités de prise en charge mais aussi d'apporter du liant entre les secteurs du sanitaire, du médico-social et du social dans les situations les plus complexes.

Enfin, le DAC 48 assure également les deux rôles suivants :

- contribuer à l'animation territoriale en échangeant avec les partenaires sur leurs besoins, qu'il s'agisse de partage pratiques des professionnels, de déploiement d'actions ou de collaborations sur des projets.
- être un observatoire des points de ruptures du territoire en recensant et quantifiant ceux-ci dans les situations individuelles rencontrées. C'est ce qui permettra, à terme, d'objectiver les choix à faire pour faire évoluer l'offre du territoire.

Le DAC 48 est financé par une dotation globale attribuée par l'ARS Occitanie sur fonds FIR.

Elle est contractualisée via un CPOM signé pour 3 ans 2023-2025.

L'association compte au 31/12/2024 un effectif de 8.2 ETP soit la cible fixée.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **459 875** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **591 367** euros et un total **charges** de **559 370** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **31 997** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Règles et Méthodes Comptables

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une visibilité sur le territoire en forte évolution ayant pour preuve l'activité grandissante

- Pres de 400 demandes de pros, 2 fois plus qu'en 2024 : des professionnels toujours plus nombreux à nous solliciter
- Activité qui ne cesse de croître : 70 sollicitations par mois fin 2024 (30/mois fin 2023)
- Nombre de dossiers ouverts sur l'année en hausse de 43% en 1 an

Une activité diversifiée et reconnue

- Des patients plus jeunes qui sont suivis +3 pts sur la tranche – de 25 ans et +7.5pts sur la tranche 25-59 ans
- Une satisfaction globale des professionnels requérants évaluant leur satisfaction à 8.61/10

La structuration d'une équipe atteignant sa cible en termes d'effectif

- Passage de 6 à 9 collaborateurs en 2024
- Une équipe qui monte en compétences : 2 DU réalisés au sein de l'équipe en 2024

Des partenariats qui se développent avec le réel démarrage de l'activité de soutien aux projets

- 17 groupes de travail ou groupes projets dans lesquels le DAC a contribué
- Les premières conventions de partenariat formelles signées

Une gestion administrative qui se stabilise

- Une exécution budgétaire en progrès passant de 40% à 80% en 2ans
- RGPD : un niveau de maturité de 3 « processus défini » sur 5niveaux atteint et passant de 23% de conformité à 81% de conformité en 1an.
- Une convention d'hébergement renouvelée jusqu'en fin 2025 permettant l'accès à des locaux plus grands.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par :

- o le Plan Comptable Général 2014-03,
- o aux prescriptions du Code du commerce,
- o au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations,
- o au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,

Ch. R

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Ch. R

Règles et Méthodes Comptables

Provisions

Provision pour départ en retraite

Le montant de l'engagement de fin de carrière a été provisionné sur l'exercice pour un montant de 6 460 € représentant 100% du passif social calculé au 31/12/2024 pour l'ensemble du personnel, sur la base de l'ancienneté acquise dans l'association.

Le montant a été déterminé en prenant pour hypothèse de calcul :

- le départ volontaire des salariés à l'âge légal (64 ans),
- un taux de charges sociales et fiscales patronales : 45%,
- la méthode Rétrospective Prorata Temporis,
- un taux d'actualisation de 3,5%,
- un taux d'évolution des salaires de 3%,
- un taux de rotation de 1%,

Fonds dédiés :

Conformément aux conditions du CPOM, la part excédentaire de la dotation 2024 d'un montant 117 601,68 € a été comptabilisée en fonds dédiés dans l'attente d'une affectation par l'ARS.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération allouée aux membres :

- Des organes d'administration : néant,
- Des organes de direction : cette information n'est pas mentionnée car elle reviendrait à donner une rémunération individuelle.

EFFECTIF MOYEN

L'effectif associatif au 31/12/2024 est de 8.2 ETP;

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 080 €.

Ch. R

Règles et Méthodes Comptables

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le manque de moyens de recensement des contributions ne permet pas de les évaluer avec exactitude.

Ch. R

Immobilisations

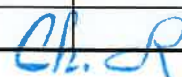
		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	1 256					1 256
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	27 499		2 801			30 300
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 755		2 801			31 556
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		28 755		2 801			31 556

Ch. R

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	336	251		587
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	5 845	6 071		11 916
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 180	6 323		12 503
TOTAL	6 180	6 323		12 503

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2024
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	2 137	4 323			6 460
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 137	4 323			6 460
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		2 137	4 323			6 460
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 323			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Ch. R

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	20	20	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	15 600	15 600	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	2 113	2 113	
	Charges constatées d'avances	3 496	3 496	
	TOTAL DES CREANCES	21 229	21 229	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 573	12 573		
	Personnel et comptes rattachés	2 394	2 394		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 261	21 261		
	Impôts sur les bénéfices	4 131	4 131		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	857	857		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	13	13		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	371 133	371 133		
	TOTAL DES DETTES	412 362	412 362		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Ch. R

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		9 055		9 055
Résultat de l'exercice	9 055	22 942		31 997
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	442 537	(442 537)		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	451 593	(410 540)		41 053

Ch. R

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N - 1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		9 055			9 055
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	442 537		(442 537)		
Excédent ou déficit de l'exercice	9 055	(9 055)	31 997		31 997
Situation nette	451 593		(410 540)		41 053
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	451 593		(410 540)		41 053

Ch. R

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
ARS Acquisition système téléphonie	5 598		1 194			4 404	
ARS excédent dotation 2023	228 394					228 394	
ARS excédent dotation 2024		117 602				117 602	
Subvention HELEBOR 2024		10 333				10 333	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	233 992	127 934	1 194			360 733	

Ch. R

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		3 496	3 496
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 496

Ch. R

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Subvention HELEBOR 2025		10 400	10 400
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			10 400

Ch. R

Concours publics et subventions

31/12/2024

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						540 000
Subventions d'exploitation						10 400
Subventions d'investissement						
TOTAL						550 400

Ch. R

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
ARS Dotation Globale 2024	540 000		
Subvention HELEBOR 2024		10 400	
Totalisation	540 000	10 400	

